

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	10
- votants	12
- absents	3

Date de convocation :

**5 décembre 2022**

Date d'affichage :

**5 décembre 2022**

VOTE

- POUR	12
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

ID : 005-210501458-20221209-112\_2022-DE

Berger  
Levrault

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de ST JEAN ST NICOLAS

Séance du 9 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 9 décembre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

**Présents** : Josiane ARNOUX – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Eloïse RIBAIL

**Absents et représentés** : Michel PRETI (a donné pouvoir à Claude ALLAIRE) – Déborah BELIN (a donné pouvoir Thierry BAUD)

**Absent** : Claude GUET

Isabelle DE COLOMBEL est nommée secrétaire de séance

### DELIBERATION N°112/2022 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DES MENUISERIES DANS TROIS BATIMENTS COMMUNAUX

Le Maire explique que les menuiseries des bâtiments de l'ancienne trésorerie (rez de chaussée), du musée du Moulin et de l'école d'autrefois pourraient être changées. En effet, leur vétusté provoque une perte de chaleur et leur changement permettrait de gagner en confort et de réaliser des économies d'énergie.

Le coût des travaux est estimé à 36 486,00€ HT.

Il propose, pour réaliser ces travaux, le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT	Etat (DSIL)	Département	Commune
36 486,00	30%	30%	40%
	10 946,00	10 946,00	14 594,00

Le Conseil Municipal délibère et décide de :

- ☞ **APPROUVER** les travaux de changement des menuiseries dans trois bâtiments communaux
- ☞ **APPROUVER** le plan de financement proposé
- ☞ **AUTORISER** le Maire à solliciter les financeurs désignés dans le plan de financement
- ☞ **INSCRIRE** les travaux au budget prévisionnel 2023

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

**LE MAIRE,**

**Rodolphe PAPET**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

20 DEC. 2022

